

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 2 Novembre 2022

A la Salle des Fêtes de La Porcherie

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mercredi 26 Octobre 2022

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine		X	MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric		X	PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Stéphane PATIER,
- Mme Christine DE NEUVILLE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LONGEQUEUE,
- Mr Eric DUPONT était absent excusé,
- Mme Stéphanie GENESTE était absente excusée.

- **Secrétaire de séance** : Mr Jean-Paul LONGEQUEUE.

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-095 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU PROFIT DE L'EURL LA MEUZACOISE.**

Monsieur le Président précise que l'entreprise « LA MEUZACOISE » a été créée en 2001 et est dirigé depuis Juin 2008 par Mr Alain RENAUDIE.

Cette société est propriétaire des terrains et des bâtiments de l'abattoir.

Les activités principales de cette entreprise sont :

- L'élevage de palmipèdes (Canards maigres, oies) et de gallinacées (Dindes);
- L'abattage de volailles venant de l'élevage mais aussi d'autres élevages;
- L'abattage de volailles (Bio, autres...) en prestation



Accusé de réception en préfecture
087-200040514-2022-095-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

- La commercialisation de produits entiers ou en découpe.

Cette entreprise compte actuellement 15 salariés en CDI.

Les débouchés des produits « La Meuzacoise » sont essentiellement régionaux, principalement en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), avec une commercialisation sous la marque de l'entreprise : *Volailles la Meuzacoise*.

L'entreprise est positionnée sur un créneau de volailles de haute-qualité, élevées de manière traditionnelle.

Ses produits sont distribués suivant 4 canaux, dont un principal :

- GMS (75%),
- Boucheries, alimentation traditionnelle et restaurants (18%),
- Vente directe dans le magasin de l'entreprise (6%),
- Comités d'entreprise (1%).

Le projet de la Meuzacoise, pour sa partie immobilière (Surface actuelle : 372 M²), consiste en l'extension du bâtiment actuel et son équipement.

Cette extension de 270 M² est destinée à accueillir la chaîne d'abattage agrandie et modernisée, le quai d'attente des volailles, le quai de stockage des caisses propres, le hall de dépose des camions de livraison de volaille.

Le permis de construire a été accordé le 16/11/2020 et les travaux ont été réalisés en 2021.

Parallèlement, La Meuzacoise a prévu un investissement de **330 818 €** dans une nouvelle chaîne d'abattage, soit un investissement total de **441 232 €** (Dont un investissement immobilier de **110 414 €**.)

Dans le cadre du Plan de relance (Volet modernisation des abattoirs), l'entreprise a perçu une subvention de **172 387 €**.

La base subventionnable plafonnée retenue pour cette opération s'élève à **10 954 € HT**.

Sont prises en compte les dépenses de travaux payés à compter du 17 mars 2021 (Date de la demande d'aide à la Communauté de Communes) ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre engagés avant cette date.

L'opération est donc éligible à une aide maximale de **2 191 €**, calculée au taux de **20%** des coûts éligibles.

Cette aide prend la forme d'une subvention financée à hauteur de :

- **1 534 €** (Mille cinq cent trente-quatre euros) pris en charge par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne (14% des bases retenues),
- **657 €** (Six cent cinquante-sept euros) pris en charge par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne (6% des bases retenues).

L'EURL La Meuzacoise s'engage à :

- Réaliser l'opération conformément au descriptif figurant dans le dossier transmis à la Communauté de Communes;
- Créer au moins 3 emplois en CDI à temps complet dans les trois ans à compter de la décision d'attribution de l'aide.

Le financement de cette opération dans le cadre du dispositif des aides à l'immobilier d'entreprise nécessite de signer une convention tripartite à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'**EURL LA MEUZACOISE**.

Après avoir présenté aux membres du conseil communautaire, le projet de convention, le Président propose ensuite à celui-ci de se prononcer par rapport au financement de cette opération.

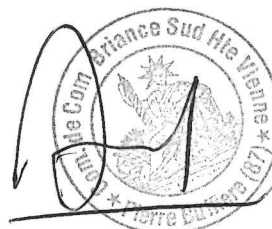
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **657 €** au titre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'opération réalisée par l'**EURL LA MEUZACOISE**,
- **PRECISE** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne,
- **VALIDE** le projet de convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'**EURL LA MEUZACOISE**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 2 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	20
Exprimés	20
Contre	0
Pour	20
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20221102-2022-095-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022